Conseil Départemental du Loiret

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET

POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE

Ref : 76545

ARRETE
Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté fixant le tarif 2024 des « Accueils Educatifs de l'Orléanais - Accueil de jour » gérés par la Fondation La Vie au Grand Air - Priorité Enfance

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R 351-1 à R 351-40 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2020-598 du 8 juin 2020,

Vu le règlement départemental d'aide sociale du Loiret,

Vu la publication des délibérations du Département du Loiret en date du 22 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu les propositions budgétaires émises par le gestionnaire pour l'exercice 2024 et transmises au Département du Loiret en date du 23 octobre 2023,

Vu le rapport budgétaire transmis par le Département du Loiret en date du 11 décembre 2024 au titre de l'année 2024,

Vu l'avenant n° 2 en date du 29 octobre 2024 de l'arrêté du 31 juillet 2023 conférant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale,

Vu les observations formulées par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement, en date du 20 décembre 2024,

Vu la réponse apportée par le Département du Loiret par courrier en date du 23 décembre 2024,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

Département du Loiret
45945 Orléans
Tél. 02 38 25 45 45 – loiret@loiret.fr
www.loiret.fr

Arrête

Article 1er - Pour l'exercice budgétaire 2024, les recettes et dépenses prévisionnelles des Accueils Educatifs de l'Orléanais - Accueil de jour, sis 11 rue Antigna à ORLEANS, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en €	Total en €
Dépenses	Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	45 599,00	712 148,00
	Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	495 981,00	
	Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	170 568,00	
Recettes	Groupe I - Produits de la tarification	727 637,65	727 637,65
	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation		
	Groupe III - Produits financiers et non encaissables		
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit	15 489,65	15 489,65

Article 2 - La dotation globale applicable aux Accueils Educatifs de l'Orléanais - Accueil de jour, sis 11 rue Antigna à ORLEANS est fixée à **727 637,65 €** au titre de l'année 2024.

Article 3 - La dotation sera versée par douzième à l'établissement, le vingtième jour du mois (R314-107).

Article 4 - Le prix de journée moyen 2024 des Accueils Educatifs de l'Orléanais - Accueil de jour, sis 11 rue Antigna à ORLEANS, est fixé à **116,95 euros**. Compte tenu de la date de notification du tarif, le prix de journée est fixé à compter du 1er décembre 2024 à **165,99 euros**.

Article 5 - Dans l'attente de la fixation du prix de journée 2025, le prix de journée applicable à compter du 1er janvier 2025 correspond au prix de journée moyen 2024, soit **116,95 euros**.

Article 6 - Cette décision peut être contestée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification par les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication par les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret,
- un recours contentieux qui doit être porté devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES, Cour administrative d'appel de Nantes, 2 place de l'Edit de Nantes - BP 18529 - 44185 NANTES CEDEX 04.

Article 7 Monsieur le Directeur général des services départementaux et Monsieur le Directeur général de la Fondation La Vie au Grand Air - Priorité Enfance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera publié au Bulletin officiel du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 26 DEC. 2024

Pour le Président et par délégation,

Jean-Luc MONFORT
Responsable du Service Expertise financière
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale